

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,
le 7 juillet 2009 à 20h00 à la bibliothèque de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac
à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Garry Dagenais, Raymond Gougeon et Brian Middlemiss.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

09-07-234

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Prise en charge des chemins des Plaines et des Outaouais
3. Mauvaises créances – 2542-25-0780
4. Station de pompage – Quyon
5. Requête – ceuillette des ordures (**pour discussion**)
6. Bardeaux d'asphalte – dépotoir
7. Convention collective
8. Levée de la séance

Tous les membres du conseil étant présents et renonçant à l'ordre du jour, les ajouts suivants sont demandés :

8. Projet incinérateur
9. Logs End
10. Levée de la séance

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d'adopter cet l'ordre du jour.

Adoptée

09-07-235

PRISE EN CHARGE – CHEMIN DES PLAINES ET DES OUTAOUAIS

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte de prendre en charge les chemins des Plaines et des Outaouais, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

09-07-236

MANDATS – RECOUVREMENT – MAUVAISES CRÉANCES

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate Me Jonathan Coulombe pour prendre les mesures légales nécessaires pour le recouvrement de la créance sous le numéro du rôle 2542-25-0780.

Adoptée

09-07-237

STATION DE POMPAGE – ÉGOUTS À QUYON, RUE EGAN

CONSIDÉRANT QUE le M.T.Q. s’apprête à effectuer des travaux majeurs au pont sur la rue Egan;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, la relocalisation de la station de pompage des égouts sur la rue Egan est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le M.T.Q. paiera les frais de reconstruction de cette station;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’acquérir le terrain nécessaire à l’implantation de la station;

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à négocier l’achat du terrain nécessaire à l’implantation de la nouvelle station de pompage des égouts avec le propriétaire concerné.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à négocier un droit de passage pour la conduite de trop plein vers la rivière Quyon.

Adoptée

09-07-238

BARDEAUX D’ASPHALTE – DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise un budget de 10 000,00 \$ supplémentaire pour la disposition des bardeaux d’asphalte au dépotoir municipal.

Adoptée

09-07-239

CONVENTION COLLECTIVE

Il est

Proposé par Edward J. McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité recouvre les recommandations du conciliateur M. Denis Giasson et accepte l'entente de principe avec le syndicat des Teamsters Québec, Section local 106, sauf à l'article 6, où la dernière phrase se lira « ce comité pourra se réunir... » et à l'article 1, dernière ligne, qui se lira « pour les années 2010, 2011 et 2012.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Edward McCann
Dr Jean Amyotte
Raymond Gougeon
Garry Dagenais
Lawrence Tracey
Brian Middlemiss

CONTRE

Jim Coyle
Harold McKenny

Adoptée sur division

09-07-240

LOGS END

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité signe une entente avec la Cie Logs End pour utiliser le quai de Quyon et ses abords pour retirer les billes de bois des eaux de la rivière des Outaouais conditionnellement à ce que cette Cie ait les permis nécessaires, qu'elle soit assurée et responsable de la remise en état des lieux.

Adoptée

09-07-241

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL